

SAINT-VICTOR-LA-COSTE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Code Officiel	Détail	Date de l'acte ou texte permettant de l'instituer	Ministère ou Service Départemental responsable
SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE			
AC1 CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL - MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits	Lavoir MC 23.10.1980 Chapelle Saint-Martin MC 23.10.1980 Chapelle Notre-Dame de Mayran MC 23.10.1980 Ruines du château du Castellas MI 27.03.1991	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1 à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue. Périmètre de protection éventuellement délimité en Conseil d'Etat en application de l'article 1 (alinéa 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913 autour des monuments historiques classés ou inscrits. Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée. Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1 et 13 de la loi du 31 décembre 1913.	Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) du Gard
AC2 CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL Servitude de protection des monuments naturels et des sites classés et inscrits	Promontoire du Castellas Site inscrit 06.04.2000 Saint-Victor-la-Coste Le Village Site classé 06.04.2000	Sites inscrits, sites classés, zones de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930.	Direction régionale de l'environnement (DIREN) Languedoc Roussillon

SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

<p style="text-align: center;">I3 ÉNERGIE - GAZ</p> <p style="text-align: center;">Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transports et de distribution de gaz</p>	<p style="text-align: center;">Canalisation de gaz dite « ERIDAN » de Saint-Martin-de-Crau à Saint-Avit (diamètre nominal 1200mm Pression maximal en service 80bars)</p>	<p>Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application :</p> <p style="padding-left: 20px;">Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12), - Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35), - Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), - Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I – chapitre III et titre II), - Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29), - Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24). 	<p style="text-align: center;">GRTgaz</p>
<p style="text-align: center;">I4 ENERGIE - ELECTRICITE</p> <p style="text-align: center;">Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution)</p>	<p style="text-align: center;">Ligne 225KV 2 Circuits TAVEL VIRADEL 1 et 2</p> <p style="text-align: center;">Ligne 225KV 2 Circuits ARDOISE TAVEL 1 et 2</p> <p style="text-align: center;">Ligne 225KV ARDOISE TAVEL 3</p> <p style="text-align: center;">Ligne 400KV 2 Circuits TAVEL TRICASTIN 1 et 2</p> <p style="text-align: center;">Ligne 400KV 2 Circuits TAVEL TRICASTIN 4 et 5</p> <p style="text-align: center;">Ligne 400KV 2 Circuits COULANGE TAVEL TAVEL TRICASTIN 3</p>	<p>Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - de l'article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 - de l'article 25 du décret n°64-481 du 23 janvier 1964 <p style="padding-left: 20px;">- Circulaire 73-108 du 12 juin 1973 du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement, du Logement et du tourisme, relative à la construction dans les secteurs affectés par le passage des canalisations de gaz</p> <p style="padding-left: 20px;">- Décret 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, dont les modalités d'applications ont été définies par l'arrêté du 16 novembre 1994</p>	<p style="text-align: center;">R.T.E. GET Cévennes 18 Boulevard Talabot BP N°9 30006 NIMES Cedex 4</p>